

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2024**

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etait représentée :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Etaient absents :

M. Théophile Touny

Mme Corinne Deleuze

M. Konstantin Schallmoser

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 28 mars 2024**

**Objet: Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2024**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby, 1 abstention : M. Numa Isnard) :
  - les subventions aux associations (nature 65748) sauf
- à l'unanimité :
  - le Félibrige 1 255 240 €
- à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard) :
  - collectif des maires anti-pesticides
- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby, 1 abstention : M. Numa Isnard) :
  - le fonds de soutien à la création et à la culture (nature 65748) 2 500 €
  - les subventions à des particuliers pour acquisition de VAE (nature 65741) : 15 000 €
  - les subventions à des particuliers pour acquisition d'arbres (nature 65741) : 2 000 €
  - les subventions au CCAS (nature 657363) : 567 000 €

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 841 740 €.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milypé Lant*

le secrétaire de séance

*M. Lant*